

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 57****11 janvier 2002****SOMMAIRE**

E. Ventures S.A., Luxembourg . . . . .	2691	Hepta S.A., Luxembourg . . . . .	2704
E. Ventures S.A., Luxembourg . . . . .	2691	Holdgilles Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2705
Europ Continents Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2692	Homac Aviation S.A., Luxembourg . . . . .	2708
Europ Continents Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2692	Hôtel Gulliver S.A., Bascharage . . . . .	2708
Europ Continents Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2693	Huro S.A., Luxembourg . . . . .	2709
Exmar Lux S.A., Luxembourg . . . . .	2691	IDSP International, S.à r.l., Clemency . . . . .	2709
Exmar Offshore Lux S.A., Luxembourg . . . . .	2692	Ideal Invest, Sicav, Luxembourg-Strassen . . . . .	2709
Expertise Patrimoniale S.A., Luxembourg . . . . .	2691	Imar S.A., Pétange . . . . .	2708
Expertise, Sicav, Luxembourg-Strassen . . . . .	2694	Imar S.A., Pétange . . . . .	2708
F.I.P.S. (Société Financière Industrielle de Participation et de Services S.A.) . . . . .	2696	Imar S.A., Pétange . . . . .	2708
Ferrero International S.A., Senningerberg . . . . .	2695	Immobilière Pilis, S.C.I., Reckange-sur-Mess. . . . .	2715
FINCOSER - Financial Investments & Consulting Services S.A. . . . .	2696	Immovacances S.A., Luxembourg . . . . .	2712
Finance TB S.A., Luxembourg . . . . .	2694	Immovacances S.A., Luxembourg . . . . .	2712
Financière de Vignay, Luxembourg . . . . .	2695	Immovacances S.A., Luxembourg . . . . .	2713
Flavien Company S.A., Luxembourg . . . . .	2696	Immovacances S.A., Luxembourg . . . . .	2713
Franship Offshore S.A., Luxembourg . . . . .	2695	Immovacances S.A., Luxembourg . . . . .	2714
G & P, Sicav, Luxembourg-Strassen . . . . .	2704	Immovacances S.A., Luxembourg . . . . .	2714
G.I.D. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2699	Immovacances S.A., Luxembourg . . . . .	2709
Garage/Auto-Ecole Bertrand Nic, Munsbach . . . . .	2696	Industrielle Beteiligung S.A., Luxembourg . . . . .	2710
Gas Venture Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	2696	Inhalux S.A., Luxembourg . . . . .	2710
Genac S.A., Luxembourg . . . . .	2697	Insinger Fund Administration (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	2710
Genac S.A., Luxembourg . . . . .	2697	Insinger Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	2711
Genencor Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2694	Intercom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2710
Genfinance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	2698	International Engineers Limited S.A., Luxembourg . . . . .	2712
Genfinance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	2698	International Maritime Investors S.A.H., Luxembourg . . . . .	2728
Genfinance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	2698	International Maritime Investors S.A.H., Luxembourg . . . . .	2728
Goeland Croissance, Sicav, Luxembourg . . . . .	2703	International Maritime Investors S.A.H., Luxembourg . . . . .	2728
Goeland Croissance, Sicav, Luxembourg . . . . .	2703	International Shoe Design S.A., Luxembourg . . . . .	2712
Golden Immobilière S.A., Bascharage . . . . .	2699	International Venture Projects "I.V.P.", Luxembourg . . . . .	2730
Gradel S.A., Steinfort . . . . .	2703	Investind S.A., Luxembourg . . . . .	2730
Grands Crus Sélection S.A., Luxembourg . . . . .	2705	Investind S.A., Luxembourg . . . . .	2730
Guineu Immobles S.A., Luxembourg . . . . .	2705	Investind S.A., Luxembourg . . . . .	2730
Guineu Immobles S.A., Luxembourg . . . . .	2705	Investind S.A., Luxembourg . . . . .	2730
Guineu S.A.H., Luxembourg . . . . .	2707	Investind S.A., Luxembourg . . . . .	2730
Guineu S.A.H., Luxembourg . . . . .	2707	Investment and Return (I&R) Holding, Luxembourg . . . . .	2730
Halicompt Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2705	IRP Capital S.A., Luxembourg . . . . .	2717
Helios, Sicav, Luxembourg . . . . .	2706	Italcar S.A., Bertrange . . . . .	2721
Helios, Sicav, Luxembourg . . . . .	2706		

Jcdecaux Group Services, S.à r.l., Luxembourg . . .	2723	LMG Miet- und Handelsgesellschaft A.G., Kehlen .	2736
Jet Holding S.A., Luxembourg . . . . .	2731	Locaso S.A., Luxembourg . . . . .	2736
Juaze S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	2732	Loft S.A., Luxembourg . . . . .	2724
Juaze S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	2732	Logdirect S.A., Luxembourg . . . . .	2697
Juaze S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	2732	Lucky Way Limited Luxembourg Branch, Capel-	
Juaze S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	2732	len . . . . .	2690
Juaze S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	2733	Mathes Consulting, S.à r.l., Wormeldange . . . . .	2707
Juaze S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	2733	Matosys S.A., Pétange . . . . .	2690
Karl Marx, S.C.I., Bergem . . . . .	2719	Morgan & Partners S.A., Luxembourg . . . . .	2693
Kerivor S.A., Luxembourg . . . . .	2731	Nelfi S.A., Luxembourg . . . . .	2698
Killi Films René Kitzler, S.à r.l., Bertrange . . . . .	2722	(Le) Parisien, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	2728
Krisman S.A., Luxembourg . . . . .	2732	Perseus Shipping S.A., Luxembourg . . . . .	2729
Kutten Alain, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	2733	Real European Estate (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Lagaf S.A., Luxembourg . . . . .	2733	bourg . . . . .	2702
Laios S.A., Luxembourg . . . . .	2734	Real European Estate (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Laios S.A., Luxembourg . . . . .	2734	bourg . . . . .	2699
Landsmith Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	2734	S.C.I. Kagef, Esch-sur-Alzette . . . . .	2714
Lena Advice S.A., Luxembourg . . . . .	2735	(La) Sesta S.A.H., Luxembourg . . . . .	2735
Lermita S.A., Luxembourg . . . . .	2736	Siemon S.A., Bascharage . . . . .	2735
Life Expansion S.A., Luxembourg . . . . .	2734	(La) Vigne S.C.I. . . . .	2734
Lifetime Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	2736		

### LUCKY WAY LIMITED LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: Capellen.  
R. C. Luxembourg B 69.414.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Signature.

(49306/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

### MATOSYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.  
R. C. Luxembourg B 67.686.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 7 mai 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2000 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de prélever 125.000,- LUF sur le bénéfice de l'année 2000 pour être affecté à la constitution de la réserve légale.

L'assemblée a décidé de distribuer un dividende brut de 1.000.000,- LUF.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, le capital de la société est converti en Euros et s'élève dès lors à 31.000,- EUR.

*Administrateur-délégué*

Monsieur Edgar Freches, administrateur de société, demeurant 15, avenue de la Cloisière, B-1410 Waterloo.

*Administrateurs*

Madame Yvonne Palm, demeurant 15, avenue de la Cloisière, B-1410 Waterloo.

Monsieur Pierre Poos, pensionné, demeurant à Rodange, 5, Chemin de Brouck.

Monsieur Claude Libert, pensionné, demeurant 7, rue des Prés, F-55110 Liny-devant-Dyn.

*Commissaire aux comptes*

Monsieur Louis Boffa, expert-comptable, demeurant à B-1030 Bruxelles.

Pétange, le 7 mai 2001.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49314/762/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**E. VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 75.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 7, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour E. Ventures S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(49200/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**E. VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 75.437.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2001*

*Conseil d'administration*

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49199/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**EXMAR LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 35.901.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 21 mars 2001*

- Avec effet au 14 mai 2001, le siège social de la société est transféré du 9, rue Goethe, L-1637 au 20, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2001.

EXMAR LUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49201/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**EXPERTISE PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.378.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(49204/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**EXMAR OFFSHORE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 65.505.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 21 mars 2001*

- Avec effet au 14 mai 2001, le siège social de la société est transféré du 9, rue Goethe, L-1637 au 20, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXMAR OFFSHORE LUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49202/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.913.

Société constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE (S.E.A.) suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 251 du 29 octobre 1979. Les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en SOCIETE D'EQUIPEMENT GENERAL (S.E.G.), suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 39 du 16 février 1987. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 107 du 6 mars 1991. Ensuite, les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en EUROP CONTINENTS HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 422 du 29 août 1996. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 13 février 2001, non encore publié.

Le capital social de la société a été libéré par voie d'apport de l'universalité des biens actifs et passifs de la SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE, Société Anonyme, dont le siège social était précédemment à Libreville (République Gabonaise) et inscrite au registre de commerce de cette ville sous le n° 29b, elle-même issue de la fusion, en 1953, de la société anonyme LE MATERIEL COLONIAL avec la société anonyme dénommée SOCIETE D'ENTREPRISES AFRICAINES, cette dernière ayant été créée à Paris le 15 décembre 1921 et ayant transféré son siège social à Libreville (République Gabonaise) en mai 1946.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme

Signature

(48875/546/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

**EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.913.

Société constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE (S.E.A.) suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 251 du 29 octobre 1979. Les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en SOCIETE D'EQUIPEMENT GENERAL (S.E.G.), suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 39 du 16 février 1987. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 107 du 6 mars 1991. Ensuite, les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en EUROP CONTINENTS HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 422 du 29 août 1996. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 13 février 2001, non encore publié.

Le capital social de la société a été libéré par voie d'apport de l'universalité des biens actifs et passifs de la SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE, Société Anonyme, dont le siège social était précédemment à Libreville (République Gabonaise) et inscrite au registre de commerce de cette ville sous le n° 29b, elle-même issue de la fusion, en 1953, de la société anonyme LE MATERIEL COLONIAL avec la société anonyme dénommée SOCIETE

D'ENTREPRISES AFRICAINES, cette dernière ayant été créée à Paris le 15 décembre 1921 et ayant transféré son siège social à Libreville (République Gabonaise) en mai 1946.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 23, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme

Signature

(48876/546/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

**EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 16.913.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 25 juillet 2001 a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 636.976,02 FRF. Elle décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce résultat bénéficiaire au report à nouveau, portant celui-ci de 5.496.294,02 FRF à 6.133.270,04 FRF.

2) L'Assemblée générale renouvelle, pour une durée d'une année, les mandats d'administrateur de:

Madame Christiane Beaujolin,

Monsieur Jean-Marc Beaujolin,

Monsieur Marc Deferne,

Monsieur Carlo Franceschini.

Le mandat de tous les Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

3) L'Assemblée générale renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE WEBER & BON-TEMPS, Société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, membre de PANNEL KERR FORSTER INTERNATIONAL, qui, en qualité de réviseur d'entreprises, exercera son mandat conformément à l'article 7 de la loi du 23 décembre 1998 relative à la surveillance des marchés d'actifs financiers.

Le mandat de Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

4) L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres, conformément à l'article 17 des statuts.

EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48877/546/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

**MORGAN & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 65.258.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg,*

*le 15 mars 2000 à 15.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire, la société BRYCE INVEST S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Paul De Geyter a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 mars 2000.

Pour MORGAN & PARTNERS S.A.

C.F.T. TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49325/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**EXPERTISE, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 60.370.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2000 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2000 wurden einregistriert in Luxemburg, am 3. Juli 2001, Vol. 554, Fol. 98, Case 11, und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 3. August 2001 hinterlegt.

*Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 10. Mai 2000 in Luxemburg stattfand*

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Thomas Amend, fo.con S.A., Luxemburg,  
Julien Zimmer, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg,  
Holger Gachot, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg,  
als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2001 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. August 2001.

Für *EXPERTISE, SICAV*

DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

(49203/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**FINANCE TB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1224 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.278.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2001 que la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes pour une période de 1 année expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49210/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**GENENCOR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 71.008.

Il résulte de la décision des gérants de la société GENENCOR LUXEMBOURG, S.à r.l., du 8 mai 2001, la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société à:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Cette modification prendra effet en date du 8 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*GENENCOR LUXEMBOURG, S.à r.l.*

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

*Proxyholder*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49223/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 60.814.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil d'administration en sa réunion du 17 juillet 2001 que:

- le mandat de fondé de pouvoir de catégorie A et B a été conféré à:
- Monsieur Roberto Dorigo, demeurant en Italie à Alba (CN) 12051, Piazzale Pietro Ferrero 1.

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale en sa réunion du 25 juillet 2001 que:

- décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000;

- que le nombre d'administrateurs a été augmenté à dix et que Monsieur Roberto Dorigo, demeurant en Italie, à Alba (CN) 12051, Piazzale Pietro Ferrero 1, a été nommé comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2001;

- que les mandats des administrateurs sortants ainsi que du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2001, de sorte que le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Madame Maria-Franca Ferrero;
- Monsieur Pietro Ferrero;
- Monsieur Giovanni Ferrero;
- Monsieur Silvio Garzelli;
- Monsieur Francesco Paolo Fulci;
- Monsieur Enrico Bologna;
- Monsieur Eugenio Caruso;
- Monsieur Delio Fabbri;
- Monsieur Filippo Ferrua;
- Monsieur Roberto Dorigo.

*Commissaire aux comptes:*

- ANDERSEN LUXEMBOURG, réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 2 août 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49207/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**FINANCIERE DE VIGNAY.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.394.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(49211/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**FRANSHIP OFFSHORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 20, rue Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 80.140.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 21 mars 2001*

- Avec effet au 14 mai 2001, le siège social de la société est transféré du 9, rue Goethe, L-1637 à 20, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANSHIP OFFSHORE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49218/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**FINCOSER-FINANCIAL INVESTMENTS & CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 74.517.

Le siège social de la société FINCOSER-FINANCIAL INVESTMENTS & CONSULTING SERVICES S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

C.I.C.L., SOCIETE DE CONSEILS S.A.

Signature

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial et au fins de modification de l'inscription au registre de commerce.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49212/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**F.I.P.S. (SOCIETE FINANCIERE INDUSTRIELLE DE PARTICIPATION ET DE SERVICES S.A.),  
Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 52.252.

Le commissaire aux comptes ALPHA MANAGEMENT SERVICES a remis sa démission avec effet au 28 mai 2001.

Le siège social (1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg) a été dénoncé à cette même date du 28 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49213/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**FLAVIEN COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.705.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 5, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(49214/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**GARAGE/AUTO-ECOLE BERTRAND NIC.**

Siège social: L-5366 Munsbach.

R. C. Luxembourg B 62.907.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

(49219/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**GAS VENTURE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 55.444.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 21 mars 2001*

- Avec effet au 14 mai 2001, le siège social de la société est transféré de 9, rue Goethe, L-1637 à 20, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAS VENTURE LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49220/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**GENAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.909.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2001*

Suite à la demande de Monsieur André Labranche et de Monsieur Elo Rozencwajg de ne pas voir leur mandat d'administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal et Mademoiselle Elke Steiper, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal en remplacement.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal,
- Marie-Paule Mockel, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal,
- Elke Steiper, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 2 juillet 2001*

- L'assemblée décide de convertir le capital social de la société en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions. Le capital converti au taux de conversion de 40,3399 LUF pour 1,- EUR s'élève à 30.986,69 EUR. Il est représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

- Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour publication

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49221/047/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**GENAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.909.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Signature.

(49222/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**LOGDIRECT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 2 août 2001*

En date du 2 août 2001, le Conseil d'administration de la société anonyme LOGDIRECT S.A. prend à la majorité absolue des voix les résolutions suivantes:

1. de nommer administrateur-délégué Madame Astrid Graf, employée privée, demeurant à L-2729 Luxembourg, 16, place St. Willibrord à la place de Monsieur Michele Capurso à qui entière décharge est donnée. La nomination du nouvel administrateur-délégué s'effectue par cooption et sous réserve de la ratification à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. de transférer le siège social du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 36, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49305/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**GENFINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 24.784.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour GENFINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata

(49224/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**GENFINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 24.784.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, l'assemblée générale statutaire du 18 avril 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 20.000.000,- est converti en EUR 495.787,05.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée générale statutaire du 18 avril 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 495.787,05 à un montant de EUR 500.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 4.212,95 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 500.000,-, représenté par 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour GENFINANCE LUXEMBOURG S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49225/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**GENFINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 24.784.

L'assemblée générale statutaire du 18 avril 2001 a pris acte de la démission de Messieurs Filip Dierckx, administrateur, président et Monsieur Jean Meyer, administrateur, et a nommé, en remplacement, aux fonctions d'administrateurs Monsieur Matthijs van der Want, responsable risk Mgt FORTIS BANK, Bruxelles, Monsieur Christian Pithsy, responsable financial Mgt FORTIS BANK, Bruxelles, Monsieur Edward Bruin, maître en droit, Luxembourg, L-1118, 14, rue Aldringen, et Monsieur Jean Thill, Head of Strategy and Foreign Exchange, Luxembourg, L-1118, 14, rue Aldringen.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour GENFINANCE LUXEMBOURG S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49226/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**NELFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(49332/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**G.I.D. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 56.334.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 25, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(49227/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**GOLDEN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.777.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bascharage le 14 mai 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte de l'année 1998 ainsi que le bénéfice de l'année 1999 à nouveau et de continuer les activités de la société.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la FIDUCIAIRE EUROLUX en tant que commissaire aux comptes ainsi que la nomination de la société INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes ont été acceptées.

*Administrateur-Délégué*

Monsieur Renato Oliboni, employé, demeurant à L-3355 Leudelange, 81, rue de la Gare

*Administrateurs*

ARIES HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 2 boulevard Royal

Madame Marie Oliboni-Wenzel demeurant à L-Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo

*Commissaire aux comptes*

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A. avec siège social L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pétange, le 14 mai 2001.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49231/762/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**REAL EUROPEAN ESTATE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 48.144.

L'an deux mille un, le neuf juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAL EUROPEAN ESTATE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 436 du 5 novembre 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 623 du 7 décembre 1995,

société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 48.144.

*Bureau*

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Sandweiler.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Salvina Pirrone, employée privée, demeurant à Bridel.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
2. Conversion de la devise du capital en euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à euros 74.368,06 (soixante quatorze mille trois cent soixante huit euros et six cents) représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale;
3. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 475.631,94 (quatre cent soixante quinze mille six cent trente et un euros et quatre-vingt-quatorze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 74.368,06 (soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents) à EUR 550.000 (cinq cent cinquante mille euros) par la création de 19.186 (dix neuf mille cent quatre-vingt-six) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale;
4. Souscription et libération par STUDIO FIAM S.A des 19.186 (dix neuf mille cent quatre-vingt-six) nouvelles actions ainsi créées par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible de EUR 475.631,94 (quatre cent soixante-quinze mille six cent trente et un euros et quatre-vingt-quatorze cents);
5. Remplacement des 22.186 (vingt-deux mille cent quatre-vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale existantes par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de euros 100 (cent euros) chacune; le capital est désormais fixé à EUR 550.000 (cinq cent cinquante mille euros) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions de EUR 100 (cent euros) chacune;
6. Autorisation au Conseil d'Administration d'accomplir les modalités en rapport avec l'augmentation du capital, annuler les anciennes actions et les remplacer par les nouvelles actions.
7. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 550.000 (cinq cent cinquante mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 550.000 (cinq cent cinquante mille euros) à EUR 1.100.000 (un million cent mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
8. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé ;
9. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.  
La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.  
La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»;
10. Remplacement à l'article 7 des statuts de la société du mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil»;
11. Divers.

II.- Il existe actuellement trois mille (3.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première resolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions;

*Deuxième resolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital en euros, au cours de 1 euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 74.368,06 (soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale;

*Troisième resolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 475.631,94 (quatre cent soixante-quinze mille six cent trente et un euros et quatre-vingt-quatorze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 74.368,06 (soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents) à EUR 550.000 (cinq cent

cinquante mille euros) par la création et l'émission de 19.186 (dix-neuf mille cent quatre-vingt-six) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription et libération*

Les 19.186 (dix-neuf mille cent quatre-vingt-six) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société STUDIO FIAM S.A., avec siège social à 6830 Chiasso (Suisse), 14, Via Livio, ici représentée par Mademoiselle Patrizia Collarin, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 4 juillet 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Toutes les 19.186 (dix-neuf mille cent quatre-vingt-six) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 475.631,94 (quatre cent soixante-quinze mille six cent trente et un euros et quatre-vingt-quatorze cents) existant au profit de la société STUDIO FIAM S.A., préqualifiée et à charge de la société, ce qui entraîne l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

La réalité de cette créance a été prouvée au notaire par un rapport établi, conformément à la loi, par Monsieur Jean Bernard Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 9 juillet 2001, lequel rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant annexé aux présentes pour être enregistré avec elles, ainsi que par un certificat, daté du 3 juillet 2001, établi par le conseil d'administration de la société dont s'agit, certifiant que la créance susdite est toujours liquide, certaine et exigible à la date d'aujourd'hui.

Le prédit rapport conclut dans les termes suivants:

#### *Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

J. B. Zeimet

*Réviseur d'Entreprises»*

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les 22.186 (vingt-deux mille cent quatre-vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale existantes par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune; le capital est désormais fixé à EUR 550.000 (cinq cent cinquante mille euros) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder aux formalités administratives rendues nécessaires suite au prédit échange des actions de la société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 550.000 (cinq cent cinquante mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 550.000 (cinq cent cinquante mille euros) à EUR 1.100.000 (un million cent mille euros).

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

#### *Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 550.000 (cinq cent cinquante mille euros) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions de EUR 100 (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de EUR 550.000 (cinq cent cinquante mille euros) à EUR 1.100.000 (un million cent mille euros), le cas échéant par l'émission de 5.500 (cinq mille cinq cents) actions de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que

ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

#### *Huitième resolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

#### *Neuvième resolution*

L'assemblée générale décide de remplacer à l'article 7 des statuts de la société le mot «administrateur délégué» par «délégué du conseil».

L'article 7 des statuts se lira dorénavant comme suit:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 de la même loi, ont été remplies.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 19.186.945 (dix-neuf millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quarante-cinq francs luxembourgeois).

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 300.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: P. Mestdagh, P. Collarin, S. Pirrone, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 130S, fol. 24, case 8. – Reçu 191.869 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 juillet 2001.

T. Metzler.

(49367/222/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

### **REAL EUROPEAN ESTATE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 juillet 2001.

Signature.

(49368/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**GOELAND CROISSANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.530.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Pour GOELAND CROISSANCE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

(49230/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**GOELAND CROISSANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.530.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 11 avril 2001.*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.
2. de nommer Monsieur Jean-Louis Waucquez et de réélire Monsieur Daniel Thierry, Patrick de Braquilanges, Pascal Porteu de La Morandière, Hervé Rodier, Geert De Bruyne, Christopher Misson, Alain Léonard et Régis Léoni en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.
3. de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Pour GOELAND CROISSANCE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2001, vol. 556, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49229/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**GRADEL, Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.944.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Steinfort le 29 juin 2001*

Le 29 juin 2001, au siège social de la société, s'est tenue l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société GRADEL S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eugène Biver.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Ahlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ed. Thein.

La totalité des actions est présente ou représentée, ainsi que le témoigne la liste de présence, qui après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le président expose que la présente assemblée:

A. a pour ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 14.000.000,- LUF à 347.050,93 EUR, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trois cent quarante-huit mille (348.000,-) euros représenté par mille six cents (1.600) actions sans désignation de valeur nominale.

B. que la totalité des actions est présente ou représentée, et que les associés présents se reconnaissent dûment convoqués.

C. la présente assemblée, réunissant la totalité des actions étant ainsi régulièrement constituée elle peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident à l'unanimité la conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, de 14.000.000,- LUF à 347.050,93 EUR, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Deuxième résolution*

Les associés décident à l'unanimité l'augmentation du capital de 949,07 euros pour le porter de son montant actuel de 347.050,93 euros à 348.000,- euros par incorporation de réserve.

*Troisième résolution*

Les associés décident à l'unanimité l'adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trois cent quarante-huit mille (348.000,-) euros représenté par mille six cents (1.600) actions sans désignation de valeur nominale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49235/514/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**G & P, SICAV, Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 70.712.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2000 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2000 wurden eingetragen in Luxemburg am 2. Juli 2001, vol. 554, fol. 98, case 11 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 3. August 2001 hinterlegt.

*Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 30. Mai 2001 in Luxemburg stattfand*

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Julien Zimmer, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

Klaus Peter Bräuer, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

Lutz Gebser, GEBSER & PARTNER A.G., Frankfurt am Main

Eduart Motter, GEBSER & PARTNER A.G., Frankfurt am Main

Wolfgang Schumann, GEBSER & PARTNER A.G., Frankfurt am Main

Wolfgang Müller, DG BANK A.G. Schweiz

Als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2001 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. August 2001.

Für G & P SICAV

DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

(49234/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**HEPTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 20.620.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(49244/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**GRANDS CRUS SELECTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 8, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 66.832.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat de l'exercice . . . . .	694.187,- LUF
- Affectation à la réserve légale. . . . .	(34.710,-) LUF
- Report à nouveau . . . . .	<u>659.477,- LUF</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Signature.

(49236/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**HALICOMPT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 61.099.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 32, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Signature.

(49241/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**HOLDGILLES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 58.193.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 32, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Signature.

(49245/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**GUINEU IMMOBLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 49.218.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

GUINEU IMMOBLES S.A., Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

(49240/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**GUINEU IMMOBLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 49.218.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2001*

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, et des rapports des Commissaires aux comptes et Réviseur, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide d'accepter la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à EUR 175.655,88 à l'apurement des pertes reportées.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Mme Sandra Pasti de ses fonctions de commissaire aux comptes et ne pourvoit pas à son remplacement, et accepte la démission de Monsieur Len Martel de ses fonctions d'administrateur avec effet le 11 mai 2001

- de ratifier la décision du Conseil d'Administration de coopter provisoirement Monsieur Jean-Pierre de Cuyper en remplacement de Monsieur Len Martel jusqu'à ce jour et de procéder à l'élection définitive de nouvel Administrateur en la personne de Mme Sandra Pasti, dont le mandat se terminera en même temps que les mandats des autres Administrateurs, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005.

Le Conseil d'administration se compose donc de 3 membres:

- » Monsieur Ricardo Portabella Peralta, Administrateur-délégué
- » Monsieur Thierry Lopez, Administrateur
- » Madame Sandra Pasti, Administrateur

- de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises, KPMG LUXEMBOURG, pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2001. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

- Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge pleine et entière pour l'exécution des mandats au cours de l'exercice sous revue aux administrateurs: Messieurs Ricardo Portabella Peralta, Thierry Lopez, Len Martel et Jean-Pierre de Cuyper; au commissaire aux comptes: Mme Sandra Pasti ainsi qu'au réviseur des comptes: KPMG LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GUINEU IMMOBLES S.A., Société Anonyme

R. Portabella Peralta

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49239/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.180.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Pour HELIOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

(49243/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.180.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 11 avril 2001*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.
2. de nommer Monsieur Alain Léonard et de réélire Messieurs Eric Nols, Pierre-Paul De Schrevel, Christopher Mison et Geert De Bruyne, et Madame Viviane Glavic en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.
3. de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Pour HELIOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49242/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**GUINEU S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 43.796.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

GUINEU S.A., Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

(49238/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**GUINEU S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 43.796.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2001*

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide d'accepter la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à EUR 3.116.941,97 comme suit:

1) Réserve légale . . . . .	EUR 155.847,10
2) Report à nouveau . . . . .	EUR 2.961.094,87

- Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge pleine et entière pour l'exécution des mandats au cours de l'exercice sous revue aux Administrateurs: Messieurs Ricardo Portabella Peralta, Jean-Pierre de Cuyper et Madame Sandra Pasti et au Commissaire aux comptes: KPMG LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GUINEU S.A., Société Anonyme

R. Portabella Peralta

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49237/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**MATHES CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 71, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 76.973.

*Capital*

A biffer:

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- frs), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- frs) chacune.

Les cent parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique Madame Marie-France Mathes, conseillère économique, demeurant à Wormeldange.

A inscrire:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique Madame Marie-France Mathes, conseillère économique, demeurant à Wormeldange.

Toute inscription contraire est à rayer.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 666, fol. 86, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49312/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**HOMAC AVIATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 52.018.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 556, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

HOMAC AVIATION S.A.

Signature

(49246/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**HOTEL GULLIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyer.  
R. C. Luxembourg B 68.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 7, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour HOTEL GULLIVER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(49247/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**IMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 75.410.

Par la présente, le soussigné Pascal Wagner, démissionne en tant qu'administrateur de la société IMAR S.A. avec effet immédiat.

Pétange, le 11 juillet 2001.

P. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49252/762/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**IMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 75.410.

Par la présente, la soussignée Renée Wagner-Klein, démissionne en tant qu'administrateur de la société IMAR S.A. avec effet immédiat.

Pétange, le 11 juillet 2001.

R. Wagner-Klein.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49253/762/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**IMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 75.410.

Le soussigné Pascal Wagner, administrateur-délégué, de la société INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A. démissionne en tant que commissaire aux comptes de la société IMAR S.A. avec effet immédiat.

Pétange, le 11 juillet 2001.

I.F.M.C. S.A.

P. Wagner

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49254/762/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**HURO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.534.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 25, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(49248/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**IDEAL INVEST, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 63.262.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2000 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2000 wurden eingetragen in Luxemburg am 2. Juli 2001, vol. 554, fol. 98, case 11 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 3. August 2001 hinterlegt.

*Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 3. Mai 2001 in Luxemburg stattfand*

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

Thomas Amend, fo.con S.A., Luxembourg

Martin Stürner, PEH WERTPAPIER A.G., Oberursel

Julien Zimmer, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2001 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Die Generalversammlung beschließt einstimmig folgende Ausschüttung der ordentlichen Erträge vorzunehmen:

IDEAL WORLDWIDE GROWTH: EUR 0,74

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. August 2001.

Für IDEAL INVEST, SICAV

DG BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

(49250/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**IDSP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4967 Clemency, 73A, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 51.177.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Signature.

(49251/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 43.599.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

(49261/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**INHALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.678.

Le bilan au 30 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(49262/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**INTERCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.082.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

(49265/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 66.384.

**MINUTES**

of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders in the company limited by shares INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., having its corporate seat in Luxembourg, and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the 'Company'), held on the 2nd July, 2001 at 16.00, at the offices of the Company.

*Attendance List*

<i>Shareholder</i>	<i>Number of</i>	
	<i>Shares</i>	<i>Votes</i>
BANK INSINGER DE BEAUFORT N.V. ....	249	249
INSINGER TRUST INVESTMENTS (BENELUX) B.V..... (represented by virtue of the attached powers of attorney)	1	1

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairperson of the Meeting.

The Chairperson requests Audrey Saunders to keep minutes of the Meeting.

The Chairperson opens the Meeting and establishes that the issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairperson states that, according to the Shareholders Register of Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following Agenda:

1. to appoint Mr Claude Beffort and Mr Frans Peijster as Directors of the Company, effective as per 2nd July, 2001.
2. to accept the resignation of Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page as Directors of the Company, effective as per 2nd July, 2001.
3. to discharge and release from liability Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page for their management of the Company over the past financial year.
4. to indemnify and hold harmless Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page against any and all claims of any third party regarding the manner in which Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page conducted and performed the business of the Company during the time that the management services were rendered.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

*First Resolution*

The generale meeting resolves unanimously to appoint Mr Claude Beffort and Mr Frans Peijster as Directors of the Company, effective as per 2nd July, 2001.

*Second Resolution*

The general meeting resolves unanimously to accept the resignation of Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page as Directors of the Company, effective as per 2nd July, 2001.

*Third Resolution*

The general meeting resolves unanimously to discharge and release from liability Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page for their management of the Company over the past financial year.

*Fourth Resolution*

The generale meeting resolves unanimously to indemnify and hold harmless Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page against any and all claims of any third party regarding the manner in which Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page conducted and performed the business of the Company during the time that the management services were rendered.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings / A. Saunders

*Chairperson / Secretary*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49263/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 66.066.

**MINUTES**

of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders in the company limited by shares INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its corporate seat in Luxembourg, and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the 'Company'), held on the 2nd July, 2001 at 15.00, at the offices of the Company.

*Attendance List*

<i>Shareholder</i>	<i>Number of</i>	
	<i>Shares</i>	<i>Votes</i>
INSINGER TRUST (NETHERLANDS) B.V. ....	1	1
INSINGER TRUST (BENELUX) B.V. ....	1,249	1,249
(represented by virtue of the attached powers of attorney)		

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairperson of the Meeting.

The Chairperson requests Audrey Saunders to keep minutes of the Meeting.

The Chairperson opens the Meeting and establishes that the issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairperson states that, according to the Shareholders Register of Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following Agenda:

1. to appoint Mr Claude Beffort and Mr Frans Peijster as Directors of the Company, effective as per 2nd July, 2001.

2. to accept the resignation of Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page as Director's of the Company, effective as per 2nd July, 2001.

3. to discharge and release from liability Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page for their management of the Company over the past financial year.

4. to indemnify and hold harmless Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page against any and all claims of any third party regarding the manner in which Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page conducted and performed the business of the Company during the time that the management services were rendered.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

*First Resolution*

The generale meeting resolves unanimously to appoint Mr Claude Beffort and Mr Frans Peijster as Directors of the Company, effective as per 2nd July, 2001.

*Second Resolution*

The general meeting resolves unanimously to accept the resignation of Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page as Directors of the Company, effective as per 2nd July, 2001.

*Third Resolution*

The general meeting resolves unanimously to discharge and release from liability Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page for their management of the Company over the past financial year.

*Fourth Resolution*

The generale meeting resolves unanimously to indemnify and hold harmless Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page against any and all claims of any third party regarding the manner in which Mrs Selena Gibson and Mr Ray Page conducted and performed the business of the Company during the time that the management services were rendered.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings / A. Saunders

*Chairperson / Secretary*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49264/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**INTERNATIONAL ENGINEERS LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 27.306.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 21 mars 2001*

Avec effet au 14 mai 2001, le siège social de la société est transféré du 9, rue Goethe, L-1637 au 20, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

INTERNATIONAL ENGINEERS LIMITED

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49266/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**INTERNATIONAL SHOE DESIGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 63.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 30, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Signature*

(49271/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**IMMOVACANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 62.463.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

*Pour ordre*

Etude A. Lorang

*Signature*

(49255/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**IMMOVACANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert ler.

R. C. Luxembourg B 62.463.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de IMMOVACANCES S.A. réunie à Luxembourg le mardi 12 mai 1998 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 tels qu'établis par le bureau comptable FIDU-CONCEPT, S.à r.l., ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 1997 sont approuvés.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident également de suivre la proposition du conseil d'administration de maintenir la politique d'investissements, conséquemment de ne procéder à aucune distribution de dividendes, et confirment le report à nouveau du résultat de l'exercice 1997, soit 310.340,- LUF.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident encore de donner pleine et entière décharge au conseil d'administration en fonctions relativement à l'exercice de sa mission jusqu'au 31 décembre 1997.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires prennent acte du rapport du commissaire aux comptes et donnent quitus à celui-ci pour sa fonction inhérente à l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2001, vol. 556, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49256/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**IMMOVACANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 62.463.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour ordre

Etude A. Lorang

Signature

(49257/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**IMMOVACANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 62.463.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de IMMOVACANCES S.A. réunie à Luxembourg le mardi 11 mai 1999 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 tels qu'établis par le bureau comptable FIDU-CONCEPT, S.à r.l., ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 1998 sont approuvés.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident également de suivre la proposition du conseil d'administration de maintenir la politique d'investissements, conséquemment de ne procéder à aucune distribution de dividendes, et confirment le report à nouveau du résultat de l'exercice 1998, soit 471.087,- LUF.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident encore de donner pleine et entière décharge au conseil d'administration en fonctions relativement à l'exercice de sa mission jusqu'au 31 décembre 1998.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires prennent acte du rapport du commissaire aux comptes et donnent quitus à celui-ci pour sa fonction inhérente à l'exercice clos le 31 décembre 1998.

*Cinquième résolution*

Les actionnaires décident du transfert du siège social au lieu de direction effective de la société, soit 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2001, vol. 556, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49258/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**IMMOVACANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 62.463.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour ordre  
Etude Alain Lorang  
Signature

(49259/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**IMMOVACANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 62.463.

## EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de IMMOVACANCES S.A. réunie à Luxembourg le mardi 9 mai 2000 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 tels qu'établis par le bureau comptable FIDU-CONCEPT, S.à r.l., ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 1999 sont approuvés.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident également de suivre la proposition du conseil d'administration de maintenir la politique d'investissements, conséquemment de ne procéder à aucune distribution de dividendes, et confirment le report à nouveau du résultat de l'exercice 1999, soit 298.218,- LUF.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident encore de donner pleine et entière décharge au conseil d'administration en fonctions relativement à l'exercice de sa mission jusqu'au 31 décembre 1999.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires prennent acte du rapport du commissaire aux comptes et donnent quitus à celui-ci pour sa fonction inhérente à l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49260/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**S.C.I. KAGEF, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 78, rue Emile Mayrisch.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Esch-sur-Alzette le 13 juin 2001*

Les associés de la société S.C.I. KAGEF ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le capital social de 500.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) .....	12.394,68 EUR
Augmentation de capital par incorporation de ... réserves .....	605,32 EUR
	<u>13.000,00 EUR</u>

Le capital social de 13.000,- EUR est représenté par 500 parts sociales de 26,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49382/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**IMMOBILIERE PILIS, S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 24, rue Huelstrooss.

**STATUTS**

L'an deux mille un, le 13 juillet.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gérard Bertholet, maître d'enseignement technique, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 24, Huelstrooss;

2.- et Madame Christiane Even, aide-comptable, épouse de Monsieur Gérard Bertholet, - demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 24, Huelstrooss;

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: IMMOBILIERE PILIS S.C.I.,

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art.3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses co-associés.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Reckange-sur-Mess.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

**Titre II. Apports - Capital social - Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille (100.000,-) francs divisé en cent (100) parts sociales de mille (1.000,-) francs de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Gérard Bertholet, prredit, cinquante parts sociales .....	50 parts
2.- et Madame Christiane Even, prredite, cinquante parts sociales .....	50 parts
Total: cent parts sociales .....	<u>100 parts</u>

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs (100.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non-associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante

L'associé qui se propose de céder, tout ou partie de ses parts à une personne non-associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et du nom et adresse du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

En cas de transmission à cause de mort des parts à dès héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposé par le cédant ou ses héritiers ou ayant droit, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agréés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

**Art. 11.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. Administration de la société**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

**Art. 13.** Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

### **Titre IV. Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

**Art. 15.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille un.

**Art. 17.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

### **Titre V. Dissolution et Liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

### **Titre VI. Dispositions générales**

**Art. 19.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (35.000) sauf à parfaire ou diminuer.

*Assemblée générale*

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes

A) Sont nommés gérants:

1. Monsieur Gérard Bertholet, prédit;
2. et Madame Christiane Even, prédite.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

B) L'adresse de la société est fixée à L-4980 Reckange-sur-Mess, 24, Huelstrooss.

*Déclaration fiscale*

Les associés déclarent être époux et requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Bertholet, C. Even, N. Muller

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2001, vol. 870, fol. 44, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2001.

N. Muller.

(49476/224/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**IRP CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

**STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend eins, den elften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1. Herr Bernhard Frank, Manager, wohnhaft in D-47802 Krefeld, 36, En de Siep, (Deutschland).
2. Frau Martine Flückiger, ohne Stand, wohnhaft in D-47802 Krefeld, 36, En de Siep, (Deutschland).

Beide Komparenten sind hier vertreten durch Frau Heike Heinz, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund von zwei ihr erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten von der Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung IRP CAPITAL S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder insbesondere verwenden zur Gründung Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann jegliche kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäfte ausüben.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (100.000,- EUR), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 8.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Juli bis zum dreissigsten Juni eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Montag des Monats September um 9.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 11.** Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 12.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividende vorzunehmen.

**Art. 13.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihr Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Bernhard Frank, Manager, wohnhaft in D-47802 Krefeld, 36, En de Siep, (Deutschland), fünfhundert Aktien .....	500
2.- Frau Martine Flückiger, ohne Stand, wohnhaft in D-47802 Krefeld, 36, En de Siep, (Deutschland), fünfhundert Aktien .....	500
Total: eintausend Aktien .....	1.000

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein hundert tausend Euro (100.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 30. Juni 2002.
2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2002 statt.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

*Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünf und siebenzig tausend Luxemburger Franken zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf 4.033.990,- LUF abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann finden die eingangs erwähnten Kompartenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Marc Muller, Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

b) Frau Pascale Loewen, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

b) Frau Marion Muller Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

- Herr Jean-Marc Faber Buchhalter, wohnhaft in L-1449 Luxemburg, 18, rue de l'Eau.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2002.

6.- Der Verwaltungsrat ist befugt ein oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten seines Verwaltungsrates zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartentin, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet : H.Heinz - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 515, fol. 17, case 6. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur ff. (signé): C. Hirtt.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. August 2001

J. Seckler.

(49477/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**KARL MARX, S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3316 Bergem, 3C, rue de Schiffflange.

**STATUTS**

L'an deux mille un, le douze juillet.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Joaquim Gomes De Deus Mateus, indépendant, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-Rue.

2. et Monsieur José Victor Silva Simoes, employé, demeurant à L-5898 Syren, 11, rue de Dalheim.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: KARL MARX S.C.I.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Bergem.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

**Titre II. Apports - Capital social - Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille (100.000,-) francs divisé en cent (100) parts sociales de mille (1.000,-) francs de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit

1.Monsieur Joaquim Gomes De Deus Mateus, prédit, cinquante parts sociales .....	50 parts
2.et Monsieur José Victor Silva Simoes, prédit, cinquante parts sociales .....	50 parts
Total: cent parts sociales .....	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs (100.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non-associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante

L'associé qui se propose de céder, tout ou partie de ses parts à une personne non-associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et du nom et adresse du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposé par le cédant ou ses héritiers ou ayant droit, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agréés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

**Art. 11.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. Administration de la société**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

**Art. 13.** Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

### **Titre IV. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

**Art. 15.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille un.

**Art. 17.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

#### **Titre V. Dissolution et Liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

#### **Titre VI. Dispositions générales**

**Art. 19.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (35.000) sauf à parfaire ou diminuer.

##### *Assemblée Générale*

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants:

- Monsieur José Victor Silva Simoes, prèdit.
- Monsieur Joaquim Gomes De Deus Mateus, prèdit.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

B) L'adresse de la société est fixée à L-3316 Bergem, 3C, rue de Schifflange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Gomes De Deus Mateus, J. V. Silva Simoes, N. Muller

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2001, vol. 870, fol. 54, case 7. – Reçu 2.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2001

N. Muller.

(49478/224/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

#### **ITALCAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.268.

##### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2000*

L'assemblée générale ordinaire décide de prolonger avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999 et à l'unanimité des voix, les mandats des administrateurs qui acceptent, pour une durée de six années.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour l'Assemblée Générale*

FIDUCIAIRE DES P.M.E., société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49278/514/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**KILLI FILMS RENE KITZLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le dix sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur René Théo Kitzler, gérant de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet social la production, la diffusion et la publication d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles, ainsi que toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à cette activité.

En général elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination KILLI FILMS RENE KITZLER, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Monsieur René Kitzler prénommé, a déclaré souscrire les 50 parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (504.249,- LUF).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

#### *Décisions de l'Associé unique*

1) La Société est administrée par un seul gérant, dont l'identité suit:

- Monsieur René Kitzler, prénommé.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-8077 Bertrange, 263 rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. T. Kitzler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 130S, fol. 57, case 7. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> août 2001.

G. Lecuit.

(49479/220/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

### **JCDECAUX GROUP SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 76.300.

Il résulte d'un contrat signé en date du 16 juillet 2001 entre la société JCDECAUX GROUP SERVICES, S.à r.l., et l'association d'avocats A&M DOMICILIATION, établie aux 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg, qu'un contrat de domiciliation prenant effet au 5 juin 2000 a été conclu pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 juillet 2001

*Pour JCDECAUX GROUP SERVICES, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49279/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**LOFT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

## STATUTS

L'an deux mille un, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1) SYDNEY NOMINEES LTD, une société anonyme régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3820, Road Town, Ellen L. Skelton Building, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

2) QUEBEC NOMINEES LTD, une société anonyme régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3820, Road Town, Ellen L. Skelton Building, Tortola (Iles Vierges Britanniques);

Les sociétés comparantes ci-avant désignées sub 1) et sub 2) sont toutes ici représentées par:

Mademoiselle Stéphanie Colson, employée, demeurant à L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset, en vertu de deux (2) pouvoirs de substitutions lui donnés à Luxembourg, le 29 juin 2001.

Ces pouvoirs, signés ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

### Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination LOFT S.A.

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

#### **Art. 3. Objet**

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.

### Chapitre II. Capital - Actions

#### **Art. 5. Capital social**

Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) par action.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à pro-

céder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

#### **Art. 6. Forme des Actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

### **Chapitre III. Conseil d'Administration - Commissaires aux Comptes**

#### **Art. 7. Conseil d'administration**

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 8. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil d'administration peut de temps en temps déterminer.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

#### **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

#### **Art. 11. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 12. Conflit d'intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront

administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

La Société indemnifiera tout administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes sus-nommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

#### **Art. 13. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 14. Commissaires aux comptes**

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### **Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires**

#### **Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

#### **Art. 16. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mercredi du mois de juillet de chaque année à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 17. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

#### **Art. 18. Procédure, Vote**

Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

### **Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices**

#### **Art. 19. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 20. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

**Chapitre VI. Dissolution - Liquidation****Art. 21. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Chapitre VII. Loi applicable****Art. 22. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

*Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	capital souscrit	nombre d'actions	Libération
1) SYDNEY NOMINEES LTD, prédésignée .....	30.900,- EUR	309	30.900,- EUR
2) QUEBEC NOMINEES LTD, prédésignée .....	100,- EUR	1	100,- EUR
Total .....	<u>31.000,- EUR</u>	<u>310</u>	<u>31.000,- EUR</u>

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

*Pro-Fisco*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le capital social à hauteur de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) est l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF)

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant à 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg.
- Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à F-57570 Rodemack, Chemin de la Glèbe 3.
- Madame Anna Bobo-Remijn, juriste, demeurant à 36, rue des Cerisiers, L-6113 Junglinster.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006

2. Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, une société, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

4. Le siège social est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Colson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2001, vol. 861, fol. 7, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(49480/239/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 23.382.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A.

Signature

(49269/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 23.382.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 mars 2001*

Avec effet au 14 mai 2001, le siège social de la société est transféré du 9, rue Goethe, L-1637 au 20, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2001.

INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49270/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LE PARISIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2442 Luxembourg, 300, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 69.472.

L'an deux mille un, le 1<sup>er</sup> août.

La société à responsabilité limitée LE PARISIEN, S.à r.l., avec siège social à L-2012 Luxembourg 84, Grand-rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B 69.472.

Ici représentée par son gérant, Monsieur Prevosti employé privé demeurant à L-2763 Luxembourg, 46, rue Sainte Zithe.

Seul associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée LE PARISIEN, S.à r.l., avec siège social à L-2012 Luxembourg, 84, Grand-rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 69.472.

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 du 30 juin 1999.

Modifiée suivant acte reçu par le notaire en date du 19 novembre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 92 du 27 janvier 2000.

Modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 avril 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Modifiée par-devant Maître André Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 février 2001.

A pris la suivante:

*Résolution ( cession de parts )*

Le prénommé associé unique Monsieur Patrick, Alain, André, Prevosti commerçant demeurant L-2763 Luxembourg, 46, rue Sainte Zithe cède par les présentes toutes ces parts sociales à Monsieur Baahmed Beldjilali né le 18 juillet 1968 à Moustaganem Algérie et demeurant 31, quai de la rappée 75012 Paris.

Lequel déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière de ladite société.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour, les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Le cédant et le cessionnaire déclarent que les modalités de la cession ont fait l'objet d'une convention séparée entre partie Monsieur Prevosti prénommé agissant en sa qualité de gérant de la société LE PARISIEN, S.à r.l., déclare accepter ladite cession au nom de la société.

Conformément à l'article 1690 du nouveau code civil, il déclare qu'il n'y a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite l'associé unique Monsieur Baahmed Beldjilali prénommé a pris les décisions suivantes:

*Gérance*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Patrick Alain André Prevosti, prénommé de ses fonctions de gérant de la société et lui confère pleine et entière décharge.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Baahmed Beldjilali, prénommé.

Il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

*Transfert du siège social*

Le siège social est transféré 300, rue de Rollingerund, L-2442 Luxembourg.

*Modification des statuts*

En conséquence de la cession de parts qui précède, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, toutes attribuées à Monsieur Baahmed Beldjilali prêtre.

*Frais*

Les frais des présentes et ceux qui en seront supportés par la prédite société..

Fait en tant d'exemplaires que de parties intéressées.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

*Pour la partie cédante*

LE PARISIEN, S.à r.l.

P. Prevosti

*Le gérant*

*le cessionnaire*

B. Beldjilali

*Le gérant démissionnaire*

LE PARISIEN, S.à r.l.

P. Prevosti

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2001, vol. 556, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49299/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**PERSEUS SHIPPING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001**Conseil d'Administration*

Pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle en 2002 les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration:

- Von Ferber Karl-Georg, Administrateur, demeurant à Hamburg, Allemagne;
- Redersberg Volker, Administrateur, demeurant à D-20457 Hamburg, Allemagne;
- Asselman Geert, Administrateur, demeurant à L-8071 Bertrange.

*Réviseur d'Entreprises*

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises d'UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., 124, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour une nouvelle durée d'un an.

**REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

L'assemblée générale a décidé d'ajouter le bénéfice de LUF 4.082.463,- aux pertes des années précédentes de (LUF 36.745.597,-). Le nouveau montant total des résultats cumulés deviendra (LUF 32.663.134,-).

G. Asselman

*Administrateur*

(49347/750/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.



en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Le capital social a été converti en euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49273/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**JET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 59.015.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue à Luxembourg le 8 février 2001 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

A l'unanimité, les actionnaires:

- prennent acte de la démission d'administrateur de Monsieur Patrick Brillaud;
- refusent d'accorder quitus à Monsieur Patrick Brillaud pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à la date de la présente assemblée;

*Deuxième résolution*

A l'unanimité, les actionnaires décident de la nomination en remplacement de Monsieur Patrick Brillaud, avec effet immédiat au jour de la présente, de la société des Iles Vierges Britanniques MORGAN INTERTRADE LTD, établie et ayant son siège social à P.O. BOX 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

*Troisième résolution*

A l'unanimité, les actionnaires décident de:

- démettre des fonctions de commissaire aux comptes la société COMAUDITEX S.A., 90, avenue de Wagram, F-75018 Paris, nommée à l'issue de l'acte constitutif,
- nommer en son remplacement avec effet immédiat à compter du jour de la présente, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

A l'unanimité, les actionnaires décident du transfert du siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49280/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**KERIVOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 51.274.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 mars 2001*

Avec effet au 14 mai 2001, le siège social de la société est transféré du 9, rue Goethe, L-1637 au 20, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KERIVOR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49287/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**KRISMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 61.450.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 20 juillet 2001  
- la délibération sur les comptes au 15 novembre 2000 est reportée à une date ultérieure;  
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Signature

*Secrétaire de l'Assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2001, vol. 556, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49288/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**JUCAZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.890.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(49281/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**JUCAZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.890.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(49282/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**JUCAZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.890.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(49283/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**JUCAZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.890.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(49284/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**JUCAZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.890.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(49285/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**JUCAZE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.890.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(49286/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LAGAF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 57.023.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 32, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Signature.

(49290/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**KUTTEN ALAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.  
R. C. Luxembourg B 47.004.

Constituée par acte notarié du 11 mars 1994, par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 246 du 22 juin 1994, modifiée par acte passé devant le même notaire, en date du 29 février 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C n° 273 du 5 juin 1996. Les statuts de ladite société ont enfin été modifiés par acte passé devant le même notaire, en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 260 du 6 avril 2000.

*Résolution prise par l'associé unique en date du 25 juillet 2001*

L'associé unique de la société KUTTEN ALAIN, S.à r.l., a pris en date du 25 juillet 2001, les résolutions suivantes:

1. Suppression temporaire de la valeur nominale des parts sociales.
2. Conversion du capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social s'élève provisoirement à EUR 198.314,82 représenté par 8.000 parts sociales sans désignation de valeur nominale.
3. Décision d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.685,18 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 198.314,82 à EUR 200.000,- par l'incorporation de la réserve légale.
4. Décision de fixer la valeur nominale des parts sociales à euros vingt-cinq (25,- EUR) par part sociale.
5. Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par huit mille (8.000) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées. Toutes ces parts sont tenues par Monsieur Alain Kuttén, prénommé.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KUTTEN ALAIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2001, vol. 556, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49289/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LAIOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 47.426.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAIOS S.A.

Signature

(49291/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LAIOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 47.426.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 mars 2001*

Avec effet au 14 mai 2001, le siège social de la société est transféré du 9, rue Goethe, L-1637 au 20, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAIOS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49292/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LANDSMITH HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 32.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

E. Schlessler.

(49293/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LA VIGNE, Société Civile Immobilière.**

La société EURO REVISION S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège social qui en son temps était fixé au 8, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, de la société civile immobilière LA VIGNE.

EURO REVISION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49297/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LIFE EXPANSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 81.142.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 10 juillet 2001*

M. Georges Renard, Administrateur démissionnaire est remplacé à compter de ce jour par Madame Elisabeth Strohle, demeurant à Hettange-Grande (F-57330), 35, allée du Daim, pour la durée du mandat restant à courir.

Pour extrait, aux fins d'inscription au registre et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 10 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49301/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LA SESTA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 36.807.

*Extrait des résolutions prises lors de la Réunion du Conseil d'Administration du 20 juillet 2001*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société LA SESTA S.A. du 20 juillet 2001, que:

Le Conseil d'Administration décide de déléguer à M. Rémy Meneguz, Associé Gérant de la FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., Luxembourg, avec signature individuelle, les pouvoirs suivants:

- représenter la société auprès de toutes administrations publiques, tant luxembourgeoises qu'étrangères;
- payer tous les frais relatifs à l'administration journalière normale de la société, tels que factures de fournisseurs et prestataires de services, frais d'enregistrement et de publication, honoraires notariaux et légaux, honoraires de Commissaire aux Comptes, impôts et taxes divers, en ce y inclus la taxe d'abonnement, opérant pour ce faire sur le compte de la société ouvert auprès de BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Luxembourg, pour tous montants inférieurs à EUR 10.000,- (dix mille euros) par opération;
- signer les lettres d'accompagnement de titres, chèques et mandats, effets, valeurs de tout genre et documents de toute nature;
- endosser pour l'encaissement en compte tous effets, traites, chèques et mandats de toute nature et tous autres instruments de paiement;
- donner quittance pour réception de tous titres, valeurs mobilières, effets, traites, chèques et mandats de toute nature, établis au nom de la société; et
- en général signer toute correspondance ne comportant aucun engagement pour la société;

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la Société*

M. Brustio / G. Orsi-Mazzucchelli

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49294/058/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**LENA ADVICE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.791.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 8, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

*Signature.*

(49298/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**SIEMON S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4901 Bascharage.  
R. C. Luxembourg B 53.599.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Bascharage le 21 mai 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que deux titres représentatifs au porteur ont été créés.

Titre n° 1 donnant droit à 1.249 actions numérotées de 1-1249

Titre n° 2 donnant droit à 1 action numérotée de 1250-1250.

*Administrateurs*

Monsieur Albert Schmit, maître-électricien, maître-bobineur, demeurant à L-4916 Bascharage, rue Boeltgen;

Madame Marceline Della-Modesta, employée privée, demeurant à L-4916 Bascharage, rue Boeltgen;

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.

*Commissaire aux comptes*

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J. B. Gillardin, L-4735 Pétange.  
Pétange, le 21 mai 2001.

*Pour la société*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49385/762/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

**LERMITA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 22.270.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 25, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(49300/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LIFETIME IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.259.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

La société INVEST CONTROL, S.à r.l. a été nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

LIFETIME IMMOBILIERE S.A.

Signature

(49302/567/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LMG MIET- UND HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 47.036.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2001, vol. 268, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(49303/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---

**LOCASO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.329.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(49304/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2001.

---